

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juillet 2024**

Date de convocation : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Etaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présents	Absents	Procurations
HÉRAULT	Bertrand	X		
REVERDY	Philippe	X		
CANTON	Ingrid	X		
ANCELIN /GIRARD	Emilie	X		
AUBOYER	Carole	X		
BOSSIS	François	X		
COURTOIS	Jean-Marie	X		
DAUGER	François	X		
PAINAULT	Stéphane		X	Philippe REVERDY
PÉTONNET	Anne-Marie	X		
RIGOLET	Nadège	X		
CM en exerc.	11			
Quorum	6			
Présents	10			
Votants	11			

Secrétaire de séance : Philippe REVERDY

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 48/2024

Objet : REVISION DES TARIFS CANTINE/GARDERIE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Le prestataire des repas de l'école nous a informé des nouveaux tarifs de restauration à compter du 1er septembre 2024.

Il applique une hausse tarifaire de 3.3 % en raison du contexte économique, de la hausse du prix des matières premières et des coûts de l'énergie (électricité, gaz et carburant).

Vu la délibération du 6 juillet 2023 portant revalorisation des tarifs cantine-garderie au 1er septembre 2023 ;

Il est proposé aux membres du conseil :

- de revaloriser les tarifs suivant la hausse des prix, appliqué par le prestataire.

Après en avoir débattu :

- le conseil municipal valide les tarifs suivants, applicables au 1er septembre 2024 :

REPAS CANTINE		
Quotients familiaux	Tarifs 01/09/2023	Tarifs 01/09/2024
0 à 1 000 €	2.80	2.89
1001 à 1500 €	2.86	2.95
1500 et plus	2.91	3.00
Repas adultes	2.91	3.00

GARDERIE PERISCOLAIRE				
	MATIN		SOIR	
Quotients familiaux	01/09/2023	01/09/2024	01/09/2023	01/09/2024
0 à 1 000 €	1.13	1.16	1.91	1.97
1001 à 1500 €	1.18	1.21	1.96	2.02
1500 et plus	1.24	1.28	2.02	2.08

Ingrid CANTON revient sur le dernier conseil d'école où la mauvaise qualité des repas a été évoquée par les parents d'élèves. Malgré nos nombreux signalements, nous ne notons pas de réelles améliorations. Un prestataire Bio, API Restauration avait été contacté. L'offre était intéressante avec quelques contraintes néanmoins. Elle ne prévoyait que des portions primaires, ne prenait pas en compte les PAI et le coût du repas était plus élevé pour les familles. Un sondage auprès des familles pourrait être réalisé pour connaître leurs attentes en matière de restauration scolaire. Cependant nous ne manquerons pas de signaler à SPRC nos observations.

Délibération n° 49/2024

Objet : PERTES SUR CREANCES ETEINTES – BUDGET COMMUNAL ET TRANSPORTS

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport de la commission de surendettement des particuliers de la Vienne. Dans sa séance du 15/05/2023, la commission de surendettement a prononcé la recevabilité d'un dossier dont certaines dettes concernent notre collectivité.

Il convient de constater la charge sur le budget principal pour un montant de 5911,13 € et sur le budget transports pour un montant de 185.24 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,
Considérant la décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Vienne pour le surendettement relatif à une créance d'un montant total de 6096.37 €.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

- admet les pertes sur créances éteintes pour un montant total de 6096.37 €, conformément au tableau ci-dessous :

Budgets	Prestations	Montants	Imputations
Commune	Loyers	5 911.13	6542
Transports	Transport scolaire	185.24	6542

- précise que le Maire et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 50/2024

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 TRANSPORTS

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Afin de prévoir les crédits nécessaires à l'enregistrement de la créance éteinte sur le budget Transports, il y a lieu de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION DES CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	ARTICLE	SOMMES	CHAPITRES	SOMMES
			6542	+ 186.00
Créances éteintes				
Créance en non-valeur	6541	- 186.00		

Délibération n° 51/2024

Objet : VENTE TRACTEUR CASE

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Monsieur le Maire informe les élus d'une proposition d'achat du tracteur case immatriculé EP-948-RF.

L'Earl MAILLOCHAUD/LEBRUN domiciliée à l'Obtière, LE BOUCHAGE en Charente, a fait une proposition d'achat à 8 000.00 €.

L'assemblée, après en avoir délibérée, accepte la proposition de vente du tracteur Case au prix de 8 000.00 € à l'Earl MAILLOCHAUD/LEBRUN et confie au maire l'exécution de cette transaction.

Questions diverses :

- Information DIA – vente de la propriété B 152-155-156 située, 1, rue des Grands Champs, par Maître THOMAS, notaire à Saint-Benoît ;

- Bilan des festivités du 6 juillet 2024 ; 240 inscrits dont 24 enfants. Le montant des dépenses s'élève à 6 407.64 € et celui des recettes à 3 176.00 €.

- La cloison de séparation de la salle socio-culturelle est trop lourde à manipuler. Les parois vitrées vont être remplacées par des parois en PVC. L'entreprise Bello a chiffré le montant des travaux à 1 927.52 € HT. Devis accepté.

- Le logement communal situé au 2, rue du Trésor (ancien salon de coiffure) est libre de tout occupant. La commune envisage de réaliser des aménagements intérieurs pour rendre ce logement plus adapté à la location de particuliers (cloisons, peinture, cuisine aménagée). Nicolas SAUMUR sera contacté pour un devis.

- Pour faire suite à la demande des représentants du club de football de VERNON, de revoir l'éclairage du stade, la mairie signale que leur demande est à l'étude ;

- Une borne de branchement électrique ainsi qu'un raccordement au eaux usées et eaux potable seront installés prochainement au stade, près de l'ancien terrain de Paint-ball ;

- Travaux d'enfouissement de la ligne HTA du parc éolien de Saint-Maurice-la-Clouère et de la fibre au lieu-dit la Perdrigère. Suite à l'obstruction du passage d'eau pluviale générant l'inondation de la ferme, le Maire a sollicité l'entreprise Bouygues qui a pris à sa charge le remplacement de 2 buses de 600 et modifié l'installation défectueuse.

- Inondations du 30 juin (maison de Mr et Mme VALADE rue de la récréation, chemin des carrières, route de Gençay). La déverses du poste de relevage près de la mare ainsi que l'écoulement des eaux pluviales vont être revus.

- Suite aux inondations rue du champ du four, provoquées par les pluies exceptionnelles et la mauvaise exécution des travaux d'enfouissement de la ligne HTA, les habitants de la rue du champ du four ont été reçus par le maire le 27 juin dernier. Les problèmes sont aujourd'hui résolus cependant pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales, un bureau d'étude sera contacté en vue d'améliorer le fonctionnement de la noue qui longe le terrain de Mr et Mme PERAULT Roland.

La séance est levée à 20 h 10

Liste récapitulative des délibérations

N° d'Ordre	Libellés
48/2024	Révision des tarifs cantine/garderie au 1 ^{er} septembre 2024
49/2024	Pertes sur créances éteintes – budget communal e transports
50/2024	Décision modificative n°2 – Budget Transports
51/2024	Vente du tracteur CASE

Le Président,
Bertrand HERAULT

Le secrétaire,
Philippe REVERDY,